

L'ENSEIGNANT

De l'académie de Créteil

Dossier mutations intra académiques 2012

Du vendredi 16 mars 12h au jeudi 29 mars 12h, vous devez saisir vos vœux sur I-Prof rubrique SIAM. Vous pouvez joindre notre équipe par mél ac-creteil@se-uns.org ou par téléphone. Nous essayerons de répondre à vos questions et vous donner des conseils adaptés à votre situation. Vous pourrez ainsi émettre des vœux avec une meilleure connaissance des aspects propres à notre académie. Mais ce n'est que le début, il reste encore bien des étapes à franchir avant de connaître vers la mi-juin le résultat de votre affectation.

Que se passe t il ? Qui fait Quoi?

Le Rectorat vous envoie l'accusé de réception de votre candidature, avec votre barème.

Vous vérifiez votre barème, vous nous contactez si vous pensez qu'il est erroné. Retournez l'accusé au rectorat par voie hiérarchique (ou di-

rectement si vous venez d'une autre académie) avant la date limite en indiquant les éventuelle remarques. Pensez avant de le remettre à en faire deux copies, une pour vous et une pour nous afin de suivre au mieux votre dossier.

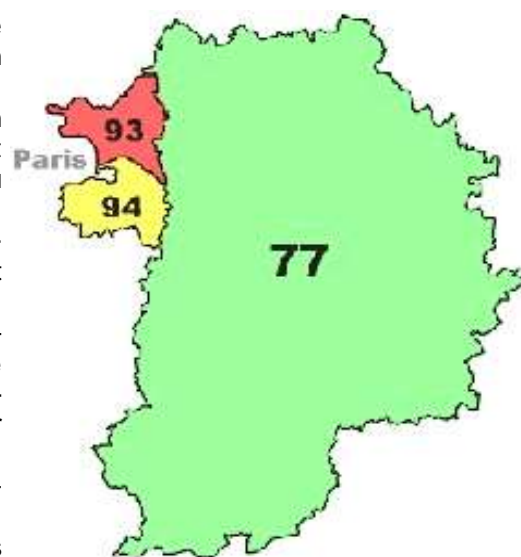
Vous nous transmettez votre dossier de mutation complet rapidement après l'étape précédente.

Nous vérifions les barèmes des collègues qui nous ont adressé une fiche ou une réclamation et intervenons au Rectorat afin de faire valoir vos droits.

Nous participons la troisième semaine de mai aux groupes de travail de vérification des barèmes et vous informons des corrections apportées.

Nous participons en juin et juillet, aux commissions d'affectation des TZR et vous informons des résultats.

**Les Commissaires Paritaires
du SE-UNSA**



Les informations utilisées pour l'envoi de cette publication peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression prévus par la loi du 6/1/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. S'adresser à SE-UNSA Académie de Créteil

INFORMATIONS UTILES :

Site du SE-UNSA : www.se-uns.org

Le livret d'accueil (rubrique Mutation, Bulletins d'accueil, choisir Créteil)

Et site de la Section Académique: <http://sections.se-uns.org/creteil>

Le livret d'accueil y est également disponible (rubrique Mutations)

Site du Rectorat : www.ac-creteil.fr : circulaire du mouvement.

Des infos sur les établissements par commune : <http://cafe.ac-creteil.fr>

Liste des postes vacants : sur SIAM

Après vous être renseigné et avant de valider vos vœux, vous pouvez nous contacter pour affiner votre stratégie (voir cadre ci-contre)

Secrétaire Académique:
José SANCHEZ

Commissaires Paritaires
Certifiés Agrégés
Guillaume ORIOL
Jérôme MARCHAL

Responsables PLP
Hamid SHANOUNE
Luc FERREIRO

Commissaires Paritaires CPE
Morgane VERVIERS
Hawa SALL



Section Académique de Créteil
Maison des Syndicats
11/13 rue des Archives
94010. CRETEIL CEDEX
Tel : 01 43 99 10 88
Mél. : ac-creteil@se-uns.org
Web : sections.se-uns.org/creteil

Du 16 mars- 12h au 29 mars 2012- 12h.	Saisie des vœux sur SIAM via Iprof
Le 30 mars 2012	Date limite de retour des dossiers médicaux et RQTH au service médical académique
Zones A, B et C : le 6 avril 2012	Retour de toutes les confirmations de demande de mutation ainsi que des dossiers complémentaires prévus pour les postes spécifiques académiques
Du 30 avril au 4 mai 2012 4 mai : <u>Date limite de réception</u> à la DPE des <u>demandes écrites</u> de modification des barèmes retenus. (Fax DPE du Rectorat: 01.57.02.61.51)	1 ^{er} Affichage des barèmes sur SIAM
Le 3 mai 2012	Envoi des confirmations de saisie des préférences
Le 10 mai 2012	GT « priorité handicap »
Le 10 mai 2012	Retour des confirmations de saisie des préférences
Du 11 au 16 mai 2012	GT « Barèmes »
du 18 au 20 mai 2012 20 mai : <u>Date limite de réception</u> à la DPE des ultimes demandes écrites de correction des barèmes par les candidats ayant vu leurs barèmes rectifiés à l'issue des GTA	2 nd Affichage sur SIAM des barèmes retenus à l'issue des GTA
Le 21 mai 2012	GT « postes spécifiques académiques »
Du 08 juin au 13 juin 2012	C.A.P.A. et F.P.M.A. de mouvement
À partir du 11 juin 2012 (selon la date de l'examen de la discipline en commission ou formation)	Affichage des résultats sur SIAM I-Prof
À partir du 11 juin 2012 (selon la date de publication de la discipline)	Demandes de révision d'affectation
Le 21 juin 2012	Commissions de révision
Du 10 au 13 juillet 2012	Phase d'ajustement : affectation des TZR

CONSEILS PRATIQUES

Le 6 Avril retour de l'accusé de votre demande de mutation:

- vérifiez bien l'ordre de vos vœux, le barème de chacun!

En cas de doute contactez nous.

- vous pouvez apporter des modifications à l'ordre de vos vœux, dans ce cas les corrections doivent être effectuées avec clarté.

- si vous avez postulé pour une ou des Zones de Remplacement vos préférences vous seront communiqués le 3 mai. Il faudra les renvoyer avant le 10 mai 2012 pour confirmation

Suivi de votre demande par nos Commissaires Paritaires:

- **Faites une copie de votre accusé de réception (éventuellement corrigé)**

- **Retournez-nous cette copie avec la fiche de suivi de la page 3 et la copie des pièces justificatives jointes.**

Votre possibilité de contrôle:

- **du 30 avril au 4 mai** vous pouvez consulter votre demande et vos barèmes sur SIAM/iProf - Contactez le rectorat et informez-nous immédiatement de votre réclamation! Du 18 au 20 mai, affichage des barèmes après GT et 20 mai, date limite de réception de demande de correction de ces barèmes à la DPE.

Résultats:

- **Nous informerons les collègues nous ayant envoyé la fiche dès la fin de la Commission d'affectation deuxième semaine de juin.**

AU COURS DE CES OPERATIONS LES SYNDIQUES SERONT TRAITES EN PRIORITE !!!

ATTENTION!

Pour que les bonifications de rapprochement de conjoint soient prises en compte, **le premier vœu large doit obligatoirement être dans le département** du conjoint (ou limitrophe si le département du conjoint est en dehors de l'académie).

VŒUX ZR

1) - Toute formulation de vœu ZR permet la saisie de 5 préférences (établissements, communes, groupe de communes).

3) - Les actuels TZR qui souhaitent rester sur leur zone :

- sans participer au mouvement, doivent se connecter et saisir leurs préférences sur leur ZR actuelle.

- en participant au mouvement, doivent saisir tout d'abord leurs vœux puis ressortir pour saisir leur préférence dans le cas où ils n'obtiennent pas de mutation.

Attention! Si vous êtes participant obligatoire, nous vous recommandons vivement de prévoir des vœux ZR pour pouvoir formuler vos préférences pour ne pas risquer de se retrouver affecté par extension en ZR sans avoir pu formuler ces préférences!



A noter que pour les TZR, depuis 2009, l'ancienneté ZR n'est plus remise à zéro en cas de changement de zone de remplacement (suite à nos interventions auprès du Rectorat en 2008).

A noter aussi le déplafonnement de l'ancienneté ZR comme nous l'avions demandé en 2009 (20 points par année).

Et cette année, à notre demande, les TZR exerçant sur plus de deux établissements auront droit à la stabilisation sur les établissements où ils exercent au moins le tiers de leur service (et non plus un demi-service).

MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2012

Agrégation
 CAPES
 CAPEPS
 CAPET
 CAPLP
 CPE

Académie de Créteil



DISCIPLINE :

Académie d'origine :

Adhérent
 Non- adhérent
 Je souhaite adhérer

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance/...../.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Informations complémentaires

Titulaire Stagiaire

Autorité parentale unique : OUI - NON

Echelon au 31/08/2011
(ou au 01/09/2011 si reclassement):

Points IUFM : OUI - NON

Reclassement : OUI - NON
Echelon de reclassement :ème

Bonifications :
TZR :ans
APV :ans

Ex-fonctionnaire : OUI - NON

Ancienneté dans le poste : ans

Mutation simultanée : OUI - NON avec
NOM :

Rapprochement de conjoint : OUI - NON

Prénom :

Années de séparation : ans

Catégorie :

Enfants de moins de 20 ans :

Discipline :

Date de naissance :..... / / 19.....

vœu	Désignation	Code RNE	Votre Calcul	Barème vérification	vœu	Désignation	Code RNE	Votre Calcul	Barème vérification
1					11				
2					12				
3					13				
4					14				
5					15				
6					16				
7					17				
8					18				
9					19				
10					20				

Fiche de suivi syndical à retourner (accompagnée de la photocopie de confirmation de la demande intra académique, de toutes les photocopies des pièces justificatives et de 2 timbres) à :

Syndicat des Enseignants UNSA
Section Académique
11/13 rue des Archives
94010. CRETEIL CEDEX

J'accepte de fournir au Syndicat des Enseignants UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier de mutation intra académique. Ces informations peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, prévues par la loi de 6-10-1978 relative à l'informatique et aux libertés.

Date : Signature :



CALCULEZ VOTRE BAREME



	MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE	Voeu Aca	Voeu dépt	Voeu com	Voeu étab	Votre Calcul	N° de vœux concernés
Ancienneté de service (échelon)	Echelon au 30/08/11 x7 (ou au 01/09/11 si reclassement) HCl: 49+ éch HCl x7 CI Ex: 77+ éch CEx7 Stagiaire échelon 1,2 ou 3 : 21 points	oui	oui	oui	oui		
Ancienneté de poste	10 points par an dans le poste comme titulaire+ 25 points par tranche de 4 ans Stagiaires IUFM et COP : 0 point	oui	oui	oui	oui		
APV	5 ans d'ancienneté : 120 points 8 ans d'ancienneté : 150 points Même chose pour les TZR ayant 5 ou 8 ans d'exercice effectif et continu dans des APV	oui oui	oui oui	oui oui	non non		
	Sortie anticipée du dispositif APV: (concerne les anciens titulaires sur APV, victimes de mesure de carte scolaire et affectés sur un établissement non APV) 1 an: 25 points 2 ans: 50 points 3 ans: 75 points 4 ans: 100 points 5, 6 ou 7 ans: 120 points 8 ans: 150 points	oui oui oui oui oui oui	oui oui oui oui oui Oui	oui oui oui oui oui Oui	non non non non non Non		
Ex PEP1	Affectation sur ex PEP1: pour une affectation à compter du 01/09/1999 et au plus tard le 01/09/2003: 5 ans et plus: 200 points	oui	oui	oui	oui		
Ancienneté référent en collège RAR	5 ans d'exercice effectif et continu dans le même collège RAR 150 points (à partir de 2011 pour les enseignants affectés en 2006 et 2012 pour ceux affectés en 2007) 200 points après 8 ans (à partir de 2014 pour les enseignants affectés en 2006)	oui	oui	oui	non		
Bonification d'attractivité	500 points sur le vœu Etablissement seulement si celui-ci est un collège classé ECLAIR.				oui		
Personnels affectés sur ZR	-20 points par année même sur des ZR différentes de l'académie de Créteil, non plafonné. -Stabilisation sur poste fixe des TZR Stabilisation sur Vœu ECLAIR: 100 points PHASE D'AJUSTEMENT UNIQUEMENT (après le mouvement intra) 200 points de stabilisation: sur l'établissement où on exerçait en 2011-2012 Mettre de préférence cet établissement en première préférence	oui non	Oui 50 pts	oui non	oui 75		
Stagiaires	Bonification ex-IUFM : 50 points sur le premier vœu large non restrictif (seulement pour les stagiaires 2009-2010) quel que soit son rang	oui	oui	oui	non		
	Bonification liée au reclassement des stagiaires en situation : 100 points SUR TOUS LES VOEUX	oui	oui	oui	oui		
	BONIFICATION D'ENTREE DANS LE METIER 50 POINTS SUR TOUS LES VOEUX	oui	oui	oui	oui		
	Stagiaire ex titulaire d'un autre corps: 1000 points pour l'ancien département d'affectation	non	oui	non	non		
Situation familiale	Rapprochement de conjoint : 150,2 points ou 30,2 points enfants à charge de moins de 20 ans (18 pour RRE) : 50 points par enfant Années de séparation, 1an : 50 points , 2ans 75 points , 3ans (et plus) 100 points Rapprochement Résidence de l'enfant: 30 points Mutation simultanée: pas de bonification	150.2 oui oui	150.2 oui oui	30.2 oui non	non non non		
Bonification prioritaire au titre	Dossier MDPH, sur avis du médecin conseil du Rectorat de Créteil: 1000 points	oui	oui	oui	non		
Carte scolaire	-Bonification pour carte scolaire établissement : 1500 pts dans l'ordre suivant :	4	3	2	1		
Réintégration	Réintégration suite à un congé parental après perte de poste : 1500 pts Sortant de réadaptation: 1500 pts Autres réintégrations: 1000 pts	oui oui oui	oui oui oui	oui oui non	oui oui non		
Professeur agrégé	200 points sur tout vœu de type lycée sauf dans les disciplines où on n'enseigne qu'en lycée.						
Sportif de haut niveau	50 points par année sur ZRA, ZRD et DPT , ACA	oui	oui	non	non		
TOTAL							
VERIFICATION : Ne rien inscrire ci-	Barème à revoir						

Se Syndiquer au Syndicat des Enseignants (SE-UNSA)

C'est s'assurer d'un suivi efficace de sa carrière, en commençant par les mutations, puis en continuant avec l'avancement et la notation administrative, et pouvoir se défendre en cas de problèmes professionnels.

Se syndiquer maintenant, si vous ne l'étiez pas encore, vous permettra de bénéficier des avantages réservés aux syndiqués pour les mutations intra-académiques, jusqu'à la fin de l'année scolaire pour un tarif réduit de 80€. (66% déductible du montant vos impôts).

Se syndiquer au SE-UNSA c'est choisir un syndicat autonome et responsable, qui participe pleinement à l'évolution du système éducatif, en faisant des propositions concrètes que vous pouvez consulter dans les sections académiques et départementales. Alors, découpez le bulletin d'adhésion ci-dessous, et rejoignez le SE-UNSA.

Renvoyez votre fiche de suivi syndical avec votre adhésion afin de ne pas être oublié. On ne peut suivre que ceux qui nous le demandent ...



Bulletin d'adhésion spécial nouvelle adhésion

A renvoyer à la section académique du SE-UNSA Créteil

SE-UNSA Section Académique de Créteil

Maison des Syndicats
11/13 rue des Archives
94010. CRETEIL CEDEX

SITUATION PERSONNELLE

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Né(e) le :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable :

Adresse mél personnelle :

Nouvel(le) adhérent(e) : oui non

SITUATION ADMINISTRATIVE

Nom et adresse de l'établissement :

CATÉGORIE :

Agrégé(e) Bi-admissible Discipline :

Certifié(e) PLP

Professeur EPS Conseiller(e) principal(e) d'éducation

COTISATION

Échelon : Indice : Montant de la cotisation : **80 €** (*tarif découverte, valable jusqu'à la fin de l'année scolaire 2011-2012*) ou **135 €** (*tarif pré-adhésion, valable jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012-2013, 1er prélèvement en septembre 2012*)

Mode de paiement Chèque Virement Espèces
 Paiement fractionné : Première demande

J'adhère au Syndicat des Enseignants, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour un suivi efficace et attentif de votre dossier et de votre carrière, adhérez au SE-UNSA.

INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION

Ce formulaire n'est à remplir que

Si vous optez pour la première
fois pour des prélèvements automatiques
ou

Si vous avez changé de compte
depuis l'année dernière

Compléter

Nom, prénom, adresse du débiteur
(titulaire du compte)

Nom et adresse précise de l'établisse-
ment qui gère le compte à débiter

Numéro du compte à débiter

Dater et signer la demande et l'autorisa-
tion de prélèvement



AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte
à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de
litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je
réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

110.809

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

--

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Syndicat des Enseignants - UNSA 209, Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU CPTÉ A DEBITER

--

COMPTE A DEBITER

Codes				Numéro de compte	Clé Rib
Etablissement	Guichet				

Date :

Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou de caisse d'Épargne (R.I.C.E)
--

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

--

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

--

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Syndicat des Enseignants - UNSA 209, Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS

Date :

Signature :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit obligatoirement être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.